

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2022

Au titre des données de 2021

INDICATEUR 1 : ECART DE REMUNERATIONS

Non calculable : effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

INDICATEUR 2 : ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS/PROMOTIONS INDIVIDUELLES

Ecart final en % : 5,60

Ecart final en nombre équivalent de salariés : 0,40

Population envers laquelle l'écart est favorable : hommes

Note obtenue : 35/35

INDICATEUR 3 : POURCENTAGE DE SALARIEES AYANT BENEFICIE D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNEE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

Non calculable : pas de retour de congé maternité/adoption avec augmentation pendant ce congé

INDICATEUR 4 : NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS-REPRESENTE PARMI LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 4

Sexe des salariés sous-représentés : hommes

Note obtenue : 10/10

RESULTAT TOTAL

Total des points obtenus : 45/45

Résultat final sur 100 : non calculable